

Première séance, mardi 7 février 2017

Présidence de M. Bruno Boschung, président

SOMMAIRE: Ouverture de la session. – Assermentation. – Discours inaugural du président du Grand Conseil. – Communications. – Postulat 2016-GC-51 Chantal Pythoud-Gaillard/Marie-Christine Baechler: programme de prévention et de dépistage de l'ostéoporose; prise en considération. – Rapport 2016-DSAS-55: réduire la charge des primes de l'assurance-maladie obligatoire pour les familles (postulat 2007-GC-35 [P2018.07] Christine Bulliard/Jean-François Steiert); discussion. – Projet d'ordonnance parlementaire 2017-GC-14: prorogation du système de suppléance au sein de la Commission des naturalisations: entrée en matière, lecture des articles, vote final. – Séance d'information. – Recours en grâce 2016-DSJ-184. – Séance d'information; suite. – Sérénade de la Musique de Landwehr marquant le début de la législature 2017–2021.

La séance est ouverte à 14 heures.

Présence de 107 députés; absents: 3.

Sont absents avec justifications: MM. Olivier Flechtner, André Schneuwly et Laurent Thévoz.

Le Conseil d'Etat est présent in corpore.

Assermentation

Assermentation de M^{mes} Giovanna Garghentini Python et Rose-Marie Rodriguez, élues à la fonction de députée.

> Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Le Président. Mesdames, vous venez d'être assermentées pour votre nouvelle fonction.

Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui désormais est la vôtre. (*Applaudissements*).

> La cérémonie d'assermentation est terminée.

Discours inaugural du président du Grand Conseil

Le Président. Monsieur le Président du Conseil d'Etat, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers d'Etat, Madame la Chancelière d'Etat, Madame la Secrétaire générale du Grand Conseil, Mesdames et Messieurs les Représentant-e-s des médias, Lieber Ratskolleginnen und Ratskollegen, C'est avec un très grand plaisir que je vous adresse quelques mots et quelques pensées personnelles en ce début de la pre-

mière session ordinaire de la nouvelle législature. Les élections cantonales appartiennent au passé et je sais que les résultats ne plaisent pas à tout le monde au même titre. Des analyses ont déjà été faites lors des différentes assemblées des délégués des grands partis. Certains ont pu atteindre leur but pour le Conseil d'Etat et pour le Grand Conseil; d'autres ont subi des pertes au Parlement; d'autres encore – malgré les alliances – n'ont pas réussi leur entrée dans l'Exécutif. Ce n'est pas mon rôle de commenter ces résultats; c'est celui des partis.

Als Präsident des Grossen Rates nehme ich ganz einfach zur Kenntnis, dass die Freiburger Bevölkerung am 6. oder dann spätestens am 24. November im 2. Wahlgang 110 Grossrätinnen und Grossräten, 7 Staatsrätinnen und Staatsräten sowie 7 Oberamtmännern das Vertrauen ausgesprochen hat. Es ist nun unsere Aufgabe, in dieser neuen Formation – ob sie nun allen gefällt oder nicht – unsere Arbeit zu tun und dafür zu sorgen, dass sich unser Kanton, unsere Bezirke und unsere Gemeinden zum Wohle der ganzen Bevölkerung weiterentwickeln können. Ich benütze die Gelegenheit, nochmals allen Neu- und Wiedergewählten zu gratulieren.

Nach meiner Wahl zum Präsidenten im Dezember habe ich in meinen ersten Ausführungen das Motto für mein Präsidialjahr verkündet. Gerne rufe ich es heute in Erinnerung: «Mit den Menschen zum Erfolg.» Es würde mich freuen, wenn dieses Motto, welches aus meiner Sicht den Sinn unserer politischen Arbeit aufzeigt, nämlich sich für die Menschen in unserem Kanton einzusetzen, bei allen ein paar Gedankengänge auslösen würde. Die Freiburgerinnen und Freiburger erwarten, dass wir konstruktiv zusammenarbeiten und gemeinsam Lösungen erarbeiten und umsetzen. Offensichtliche Machtdemonstrationen unter den Parteien und Gruppierungen verbrauchen lediglich viel Energie und wirken meistens destruktiv. Das gleiche gilt für politische Profilierungsfeldzüge einzelner. Diese entfachen zwar vielfach – leider unterstützt von den Medien – kurzfristig ein

Strohfeuer, nachhaltig bewegt sich in der Sache aber nichts in die gute Richtung.

Le déroulement de la session de décembre, pendant laquelle les commissions permanentes ont été réorganisées, me donne bon espoir. Les différents groupes ont thématiqué et élaboré des propositions pour les élections qui ont abouti à un consensus général. Il est vrai qu'en politique, cela ne doit pas toujours être comme ça, mais je considère cela comme un bon signe pour le départ de cette période législative.

Comment est actuellement formé le Parlement? Je ne m'arrêterai pas sur la composition politique. Ce qui m'intéresse, ce sont bien plus les personnes qui ont été choisies et qui se mettent en route ces cinq prochaines années pour le bien des Fribourgeois.

Juste une considération sur le nombre de femmes élues; cela intéresse en particulier les défenseurs du quota des femmes dont je ne fais d'ailleurs pas partie. Le pourcentage des femmes représentées a quelque peu augmenté. Actuellement, nous comptons 33 députées pour 110 sièges, ce qui fait 29,1%. Nous suivons de très près nos voisins bernois qui ont 47 femmes pour 160 sièges, ce qui représente 29,4%. Les Vaudois sont les meilleurs avec 49 députées pour 150 sièges, ce qui représente 41,6%. Je dois avouer que les résultats du canton de Vaud sont à prendre avec prudence. Je dois vous dire franchement que pour certains prénoms plutôt exotiques, je n'ai pas pu savoir si c'était celui d'une femme ou d'un homme. Dans le doute et en tant que gentleman, j'ai penché pour des femmes. Je n'ai pas eu ce problème chez les Bernois. En parlant de prénom, le plus beau prénom masculin du monde n'était représenté plus qu'à un seul exemplaire au Parlement à la fin de la dernière législature. Je suis heureux de pouvoir accueillir un deuxième député avec ce beau prénom: bienvenue à Bruno Marmier. Vous voyez que concernant le quota des femmes, nous avons encore du potentiel pour dépasser nos voisins bernois. C'est comme avec le nombre de Bruno. Avec ces considérations un peu enjouées, je veux démontrer que ce n'est, à mon avis, pas le sexe, le prénom ou un autre critère qui sont décisifs, mais ce sont bien le talent, la motivation et l'attitude que chacun de nous apporte.

Werfen wir einen Blick auf die aktuelle Politlandschaft, dies unter dem Motto «denke global und handle lokal» oder auf Englisch «think globally and act locally», womit ich wie einer der abtretenden Sensler-Staatsräte auch etwas auf Englisch gesagt habe.

Werfen wir einen Blick aufs Weltgeschehen. Hier mangelt es ja in letzter Zeit nicht an Überraschungen, um nicht zu sagen Sensationen, die leider nicht nur Gutes versprechen. In den USA hat das Volk einen Präsidenten gewählt, der im Wahlkampf – nicht zuletzt auch hochgespielt und unterstützt von den Medien – als chancenloser Pausenclown betitelt wurde. Was für eine fatale Fehleinschätzung der Stimmungslage im Amerikanischen Volk! Mit den von ihm bereits

unterzeichneten Dekreten wird der Bau von Grenzmauern in Auftrag gegeben, Fortschritte seines Vorgängers im Bereich der Gesundheitsversorgung und Mitgliedschaften in internationalen Handelsbündnissen werden rückgängig gemacht usw. Welcher langfristiger Plan zum Wohle der USA – wenn überhaupt ein solcher hinter diesen Beschlüssen steht – ist völlig schleierhaft. Ebenso unklar sind die Auswirkungen auf die Weltpolitik und die Weltwirtschaft, die auch wir zwangsläufig früher oder später spüren werden.

Deuxième exemple, une majorité de Britanniques s'expriment contre toute attente pour la sortie de l'Union européenne. Ce qui va arriver maintenant et surtout comment on va y parvenir restent dans le flou. Mêmes les partisans les plus convaincus du Brexit n'ont pas de solution concrète.

Un autre exemple: en Turquie, en Hongrie ou en Russie, une majorité du peuple soutient des dictateurs qui ont été soi-disant élus démocratiquement, qui ne respectent pas les droits de l'homme et qui oppriment d'une main de fer la liberté de la presse et toute forme d'opposition.

Entre ces fronts, une Union européenne déstabilisée et sans mordant qui, face à ses propres problèmes, risque de perdre encore plus d'influence qu'elle n'en a déjà perdue sur la scène de la politique et de l'économie mondiales.

Je renonce à venir sur le triste bilan des attentats terroristes qui se déroulent devant nos portes et les guerres sanglantes comme en Syrie. Ça me fait mal au cœur d'y penser et mes explications ont suffisamment démontré à quel point la situation mondiale est précaire et incertaine.

Wir fragen uns, wie es soweit kommen konnte. Es gibt wohl viele mögliche Erklärungen. Eine die immer wieder auftaucht, geht direkt an die Adresse von uns Politikerinnen und Politikern. Es geht darum, die Sorgen und Bedürfnisse der Menschen, die wir vertreten, ernst zu nehmen und sich mit diesen zu befassen. Dafür wurden wir gewählt. Wenn wir das nämlich nicht tun, fühlen sich die Leute nicht ernst genommen, vor allem diejenigen, denen es wirtschaftlich nicht gut geht.

Wir schaffen zwangsläufig Platz für Extremisten, Populisten und Protestparteien, die den frustrierten Leuten die Hand reichen, aber nur vordergründig an deren Wohlergehen interessiert sind. In Tat und Wahrheit geht es ihnen um Machtgewinn, Schuldzuweisungen und das Durchboxen von Ideologien, die für die Menschen in aller Regel keine nachhaltigen Verbesserungen bringen.

In der Schweiz und auch in unserem Kanton sind wir zum Glück noch nicht mit solchen Entwicklungen und Kehrtwendungen konfrontiert. Aber wenn wir ehrlich sind, stellen wir auch bei uns gewisse Tendenzen in diese Richtung fest. Unzufriedene und mit den Problemen alleine gelassene

Leute gibt es auch in der Schweiz und es gibt sie auch in unserem Kanton.

Mes chers collègues, notre devoir est d'avoir soin de ne pas décevoir nos électeurs, d'être à l'écoute de leurs soucis, de les prendre au sérieux et de travailler à des solutions constructives. Si nous ne le faisons pas, ils se tourneront vers ceux qui font des promesses pour un monde meilleur, mais qui n'ont pas de solution.

La dernière participation aux élections cantonales n'atteignait pas 40%. Si nous considérons les 60% d'abstentionnistes, nous trouverons certainement beaucoup de résignés.

Après ce tableau plutôt critique, j'aimerais changer de partition et démarrer d'un bon pied avec vous tous dans cette nouvelle législature. Nous avons du travail.

Ich wurde bei den Anlässen, die ich in den letzten Wochen besucht habe, oft gefragt, wo ich denn die grössten Herausforderungen für den Kanton Freiburg sähe.

Für mich liegt dies auf der Hand. Die Bevölkerung in unserem Kanton ist – wie Sie alle wissen – in den letzten Jahren sehr stark angestiegen. Wir erinnern uns, der «jüngste Kanton» in der Schweiz zu sein. Das ist auf der einen Seite ganz wunderbar und zeigt auf, dass wir attraktiv sind. Wir können daraus schliessen, dass die Freiburger Politik, die Wirtschaft, unsere Bildungsstätten und die vielen kulturellen Vereine vieles sehr gut gemacht haben.

Auf der anderen Seite geht es nun darum, dieses positive Wachstum in den Griff zu bekommen und dafür zu sorgen, dass unsere Infrastrukturen mit den erhöhten Anforderungen Schritt halten können. Das heisst, es braucht Investitionen.

Für Investitionen braucht es Geld, für Geld braucht es Steuereinnahmen, für Steuereinnahmen braucht es Arbeitsplätze und florierende Unternehmungen und dafür wiederum braucht es attraktive Rahmenbedingungen für die Wirtschaft. Wir können es drehen und wenden, wie wir wollen, aber alleine mit den Millionen, die wir als einer der grössten Nehmerkantone aus dem Interkantonalen Finanzausgleich alle Jahre einkassieren, kommen wir nicht über die Runden. Wir müssen weiterhin daran arbeiten, dass unser Finanzhaushalt nicht nur ausgeglichene Budgets und Rechnungen zulässt, sondern dass auch weiterhin dringend notwendige Investitionen in die Infrastruktur und in die Bildung möglich sind.

Ich bin überzeugt, dass die Rahmenbedingungen für diesen Weg gut sind. Aber es müssen alle mitarbeiten und auch bereit sein, ab und zu einige Opfer zu bringen.

Rappelons-nous dans les moments difficiles que rire, c'est bon pour le moral et la santé. Je vous souhaite de tout cœur cette santé si importante. Pour le moral, il est conseillé de consommer

quelques douceurs de temps en temps. C'est pourquoi je vous invite à déguster et à apprécier les doux messages venus de mon village natal Wünnewil que vous avez trouvés sur vos pupitres.

Les périodes des fêtes sont révolues, mais voilà encore quand même quelques vœux: au Conseil d'Etat et à la Chancellerie d'Etat, une collaboration efficace et transparente et des listes pas trop longues de réponses à fournir à nos instruments parlementaires; au Secrétariat général et à ses collaborateurs, une patience d'ange pour aider le Bureau et les députés, surtout pour l'introduction du Parlement sans papier; aux médias, une couverture médiatique pragmatique et objective des décisions et discussions pendant la session en évitant de nourrir la polémique; aux préfets – qui ne sont pas là, mais à qui j'exprime quand même mes vœux, car ce sont des gens importants pour notre canton –, un bon positionnement tourné vers l'avenir des districts, sans être trop coincés entre le marteau – le Conseil d'Etat – et l'enclume, soit la population; aux traductrices et traducteurs simultanés qui m'écoutent maintenant, plus de satisfaction dans l'exercice de leur fonction grâce au recours assidu à leur service par les députés.

Et le dernier – et là j'ai dû m'adresser au Bon Dieu, car c'est vraiment le dernier qui peut peut-être encore faire bouger quelque chose: je prie le Bon Dieu que Gottéron ne descende pas en ligue nationale B.

Je vous remercie de votre attention.

Ich danke Ihnen für die Aufmerksamkeit. (*Applaudissements*).

—

Communications

Le Président. Je vous rappelle que nous sommes invités par le Conseil d'Etat à prendre part à la Sérénade de la Musique de la Landwehr marquant le début de la législature 2017–2021, ce soir à 18 heures à Forum Fribourg. Les parkings P1 et P2 seront à notre disposition.

La séance constitutive du Club des communes se tiendra ce mardi 8 février 2017, à midi, à la salle du 2^e étage de l'Hôtel cantonal.

Je vous informe que le député doit rappeler ses liens d'intérêts lorsqu'il s'exprime devant le Grand Conseil. Il ne s'agit pas, pour le député qui intervient, de décliner systématiquement tous ses liens d'intérêts, mais uniquement de rappeler l'intérêt qui l'unit à l'objet en délibération et sur lequel il s'exprime. Les liens d'intérêts suivants doivent être signalés: les activités professionnelles, les fonctions assumées au sein d'organes de directions, de surveillance ou de conseils dans des personnes morales de droit privé ou de droit public, les fonctions assumées au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, d'un canton, d'une commune ou d'une col-

laboration intercantonale ou intercommunale, les fonctions politiques exercées.

- > Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

—

**Postulat 2016-GC-51 Chantal Pythoud-Gaillard/Marie-Christine Baechler
Programme de prévention et de dépistage de l'ostéoporose¹**

Prise en considération

Le Président. Je suis en possession d'une motion d'ordre demandant le fractionnement de ce postulat et déposée par M. le Député Jean-Daniel Schumacher au nom du groupe libéral-radical

Afin que vous puissiez vous préparer pour ce débat, je vous donne le texte de cette motion d'ordre demandant le fractionnement du postulat: «Le groupe libéral-radical demande le fractionnement de ce postulat, à savoir que le Grand Conseil vote séparément sur le programme de prévention et sur celui du dépistage de l'ostéoporose, car ces deux objets sont distincts.»

Pythoud-Gaillard Chantal (PS/SP, GR). Mon lien d'intérêts: je suis technicienne en radiologie à l'HFR; je précise que l'HFR ne possède pas d'appareil d'ostéodensitométrie.

L'ostéoporose est une maladie de l'os caractérisée par une densité minérale basse induisant une fragilité de l'os et un risque de fracture accru. Cette maladie est particulièrement insidieuse, car elle ne présente pratiquement pas de symptômes avant la survenue de la fracture. Dans un os sain, les cellules se détruisent et se renouvellent constamment. L'ostéoporose survient lorsque cet équilibre est rompu. A partir de l'âge de 50 ans, 50% des femmes et 20% des hommes ont un risque de souffrir d'ostéoporose. La masse osseuse diminue avec l'âge. Des facteurs de risque supplémentaires sont identifiés:

- > un IMC inférieur à 20;
- > des troubles hormonaux;
- > la ménopause;
- > des traitements par corticoïdes;
- > la consommation d'alcool, de nicotine;
- > l'hérédité;
- > l'inactivité;
- > le diabète, etc.

Les fractures ostéoporotiques augmentent le risque de pathologies associées et sont la cause d'une mortalité plus élevée, 20 à 25% de décès dans l'année qui suit une fracture du col du

fémur par exemple. Les fractures les plus courantes touchent les vertèbres induisant les cyphoses caractéristiques; ou ce sont des fractures – spontanées parfois – du col du fémur, du poignet, de la cheville lors d'une chute de sa propre hauteur, donc à faible énergie.

Ces fractures induisent des coûts importants en termes de soins:

- > opération;
- > hospitalisation;
- > rééducation;
- > aide et soins à domicile, voire impossibilité d'un retour à domicile obligeant une entrée à l'EMS.

Elles induisent également des coûts importants en termes de qualité de vie:

- > perte d'autonomie;
- > douleur;
- > handicap.

Dans un contexte de vieillissement de la population, quand il est prévu que d'ici 2030, le nombre de personnes de plus de 80 ans aura doublé, l'ostéoporose représente un problème de santé important.

Le premier volet de notre postulat concerne un programme de prévention. Il nous paraît primordial que la population soit informée de ce risque et des moyens de le prévenir. Des mesures simples sont conseillées, telles qu'un apport suffisant de calcium et de vitamine D dans la nourriture ou des compléments alimentaires. Il faut savoir que la vitamine D est indispensable pour l'assimilation du calcium. L'exercice physique est à promouvoir. En effet, l'activité musculaire favorise l'irrigation de l'os. Un apport suffisant de protéines est également important pour maintenir la masse musculaire.

Les médecins doivent aussi être sensibilisés. L'ostéoporose peut déjà être suspectée lors d'un examen clinique; par exemple, l'évaluation d'une cyphose et la diminution de la taille peuvent laisser présager des tassements vertébraux. L'identification des facteurs de risque cités précédemment est aussi importante. Une fracture résultant d'une chute banale indique souvent une ostéoporose et de ce fait annonce inmanquablement la survenue d'autres fractures du même acabit. Les 60% environ des femmes de plus de 65 ans qui se sont cassé un os ont de l'ostéoporose. Quant aux fractures les plus graves – celles de la hanche, des vertèbres, des épaules, du bassin –, elles en résultent dans 80 à 90% des cas.

Il semble important de mettre sur pied des filières de la fracture. En clair, il ne suffit pas d'opérer les patients. Un processus devrait être organisé afin d'amener toute fracture suspecte à faire une densitométrie osseuse. Si l'examen est positif, un traitement s'impose.

Le deuxième volet concerne le programme de dépistage.

¹ Déposé et développé le 10 mai 2016, BGC mai 2016 pp. 1597ss; réponse du Conseil d'Etat le 14 novembre 2016, BGC décembre 2016 p. 3515..

L'ostéoporose est trop souvent diagnostiquée alors qu'elle est déjà avancée. L'intérêt d'un programme de dépistage est d'obtenir un diagnostic précoce – j'insiste sur ce diagnostic précoce – et de pouvoir agir avant que l'os ne soit trop fragile. Ce programme de dépistage systématique pourrait être proposé pour les femmes à partir de 50 ans – la ménopause ayant une incidence sur l'ostéoporose – et pour les hommes dès 60 ans.

Le scan DEXA, l'appareil d'ostéodensitométrie, est la méthode la plus fréquemment utilisée pour évaluer la densitométrie osseuse. Il consiste en principe à mesurer la densité au niveau des quatre dernières vertèbres lombaires et de la hanche gauche, établissant ainsi un échantillonnage du squelette. Cette systématique permet d'assurer une reproductibilité dans le but d'un suivi dans le temps. Lors de la consultation, un questionnaire permet de déterminer le risque de fracture basé sur l'un des facteurs de risque. Cet examen coûte environ 80 frs. Actuellement, il est remboursé par les caisses maladie uniquement s'il se révèle positif.

J'espère que j'aurai réussi à vous faire comprendre l'importance de la prévention, mais aussi de la détection précoce par un dépistage. Aujourd'hui, notre postulat...

Le Président. Je suis désolé, mais les cinq minutes sont toujours en vigueur avec la nouvelle législation.

Schmid Ralph Alexander (ACG/MLB, LA). Doit-on parler des fractionnements avant de parler du postulat?

Le Président. C'est libre; vous pouvez parler des deux.

Schmid Ralph Alexander (ACG/MLB, LA). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis professeur de chirurgie à l'Université de Berne.

Le groupe Vert Centre Gauche a pris acte de ce postulat et le soutient avec une remarque. J'ai étudié les dossiers de l'Office fédéral de la santé et de diverses associations contre l'ostéoporose et j'ai parlé avec les chefs de la division pour l'ostéoporose à l'Inselspital.

Generell muss gesagt werden, dass ein Screening kein Wundermittel ist und keine falschen Hoffnungen wecken darf.

Osteoporose-Spezialisten empfehlen eine Untersuchung im Alter von 65 Jahren bei Männern und Frauen zur Identifikation von Personen mit erhöhtem Risiko für eine Fraktur, die dann in der Folge behandelt und nachkontrolliert werden können. Bei diesen Risikopatienten lohnt sich eine Behandlung, damit bei der Behandlung von ca. 7 Patienten – «number needed to treat» – eine Fraktur verhindert werden kann.

Eine echte Kosten-Nutzen-Analyse besteht aber weltweit nicht. In einer Simulation der Universität Bern war die Behandlung nach Osteoporose-Screening bei Frauen über 70 Jahren kosteneffektiv, bei Männern nicht. Wenn wir uns die Höhe unserer Krankenkassenprämien vor Augen füh-

ren, müssten wir in allen Bereichen mit grösster Vorsicht entscheiden, ob eine neue Leistung übernommen wird. Das Bundesamt für Gesundheit ist eher gegen ein Screening und favorisiert die generelle Prävention durch sportliche Aktivität, richtige Ernährung, Nichtrauchen, Vitamin-D-Substitution etc., auch bei älteren Patienten.

Le groupe Vert Centre Gauche soutient le postulat, mais une recommandation de l'Etat sera très difficile, parce que l'élément scientifique dans ce sujet est très faible.

Schumacher Jean-Daniel (PLR/FDP, FV). Je souscris à tout ce qui vient d'être dit jusqu'à présent. L'ostéoporose est effectivement une maladie avec des conséquences très graves. Si nous voulons faire un dépistage, nous devons rechercher la population cible. La population cible est celle qui fait des fractures, soit une femme sur deux et un homme sur cinq. Il y a des critères de prédiction de l'arrivée de la fracture. Dans ces critères, vous avez effectivement la densitométrie osseuse ainsi que les critères évoqués par l'auteur du postulat. Mais il y a aussi autre chose: le traitement. Si vous faites une recherche, vous devez trouver d'abord votre population cible et par la suite lui proposer un traitement. Or, actuellement, il n'y a pas de consensus à ce sujet. Nous faisons donc un screening pour une maladie dont on n'a pas la réponse du point de vue médical. Prenons l'histoire d'une dame qui a 50 ans: elle va faire cette densitométrie et on lui dit qu'elle a un indice de fracture ou un risque de fracture à 10 ans de 15%. Est-ce que vous allez commencer un traitement qui va durer jusqu'à la fin de sa vie pour prévenir ces fractures? Est-ce que vous arriverez à lui imposer ceci et à partir de quel pourcentage on doit traiter? Aujourd'hui, c'est totalement flou. Je pense qu'actuellement, c'est un consensus national, mais aussi international; il n'y a pas d'indication à faire un screening par quelque méthode que ce soit.

En revanche, il y a beaucoup à faire pour prévenir ces chutes. Une chute coûte 50 000 frs. Si vous avez 600 000 personnes qui vont faire une chute, vous imaginez la somme que ça peut faire. Il y a des choses à faire dans le but de la prévention, notamment auprès des médecins qui prescrivent les médicaments contre l'insomnie ou les médicaments psychotropes. Si vous pensez à la population qui est très sédentaire, qui ne bouge pas, qui n'a pas d'activité, si vous enlevez les tapis entre la chambre à coucher et la salle de bain ou les toilettes, vous diminuez sensiblement ce risque de fracture.

C'est dans ce sens que nous devons rechercher et peut-être mettre sur pied un groupe de travail. Je pense qu'il est inutile de vouloir chercher à élaborer un programme de dépistage et que nous gaspillerions peut-être des énergies à vouloir le faire. Il faut plutôt penser à un programme de prévention.

Le Président. Monsieur le Député Schumacher, j'aimerais juste vous rappeler de donner vos liens d'intérêts, comme je l'ai dit en début de séance.

Schumacher Jean-Daniel (PLR/FDP, FV). Je suis médecin généraliste et président de la Société de médecine. Donc, là, je viens de vous dire que mes collègues devraient avoir un peu moins de travail. (*Rires*).

Gamba Marc-Antoine (PDC/CVP, FV). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis médecin. Nous sommes cinq médecins ici au Grand Conseil et je regrette le départ de l'unique infirmière lors de la dernière législature. Je suis solidaire des collègues toussant en ce moment ou se promenant en cannes anglaises. Je parlerai au nom du groupe démocrate-chrétien.

Nous avons analysé le postulat de nos collègues Pythoud-Gaillard et Baechler avec grande attention. Nous les remercions de pouvoir discuter ici de l'ostéoporose et plus spécialement de sa prévention et de son dépistage. Exprimé autrement et simplement: que pouvons-nous faire aujourd'hui pour ne pas être malade demain? Nous rappelons que la prévention est une formation FMH parmi les 46 formations de médecine: elle s'appelle «spécialiste en prévention et santé publique». Elle est enseignée dans les universités ainsi que dans les écoles de santé et nous proposons au Conseil d'Etat de prendre contact avec eux. Ce domaine est fondamental dans la politique de la santé, mais malheureusement souvent mal utilisé par nos assurances maladie qui ne veulent simplement pas payer à cause de réflexions souvent à court terme. Pour exemple, nous aimerions souligner les tracasseries administratives ridicules que chaque assuré connaît pour réaliser ces densitométries osseuses, objet de ce postulat. Une question qui se pose à nos yeux: pourquoi l'ostéoporose et pas d'autres pathologies nombreuses et importantes pour nos concitoyens? Nous pensons par exemple à l'hypercholestérolémie, au cancer du côlon, au cancer du poumon et à cette nouvelle maladie qui pourrait d'ailleurs toucher notre président Bruno Boschung, je parle là de la célèbre dépression fribourgeoise liée aux résultats de Gottéron. (*Rires*).

En résumé, nous, le groupe démocrate-chrétien, sommes pour l'étude utilisant les connaissances scientifiques du moment en analysant la répartition des coûts liés à la prévention de cette maladie. Notre groupe soutiendra la transmission du postulat.

Zadory Michel (UDC/SVP, BR). Mes liens d'intérêts: je n'en ai plus, puisque c'est moi qui traitait les fractures du fémur, les fractures du poignet et autres fractures dues à l'ostéoporose. Je peux parler plus librement, mais je ne veux pas prolonger les débats, parce que les trois autres confrères ont déjà dit la majorité des choses. Je vous signale simplement que toutes les 20 secondes, il y a dans ce monde une fracture du fémur. Par année, il y a 1,6 million de fractures du fémur (col du fémur, diaphyse du fémur) dans le monde. Je vous rappelle que le 20 octobre prochain, il y aura la journée mondiale de l'ostéoporose. Ceci dit, le groupe de l'Union démocratique du centre va soutenir ce postulat.

Pythoud-Gaillard Chantal (PS/SP, GR). C'est simplement pour soutenir la globalité du postulat, c'est-à-dire la prévention et le dépistage. On demande une étude sur ces deux domaines, mais on n'est pas en train de voter sur le fait de faire une prévention ou un dépistage. Je pense que cette étude est utile et qu'elle vaut la peine d'être faite.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je remercie tous les experts députés qui se sont exprimés sur ce sujet et qui sont sûrement plus experts que moi sur les programmes de prévention et de dépistage de l'ostéoporose.

Effectivement aujourd'hui, ce sont 600 000 personnes qui sont touchées par cette maladie en Suisse et le coût pour la société est estimé à 2 milliards de frs par année; et le risque d'ostéoporose augmentant avec l'âge, le vieillissement de la population causera une augmentation de la prévalence de cette maladie dans notre pays ces prochaines années. L'ostéoporose est effectivement à considérer comme un problème de santé publique et il est important qu'on puisse étudier la faisabilité d'un programme de prévention et de dépistage dans notre canton.

En ce qui concerne la prévention, je n'ai pas entendu d'avis qui s'exprimait contre cette prévention. Effectivement, on va examiner tout ce qui concerne la prévention primaire, puisqu'il faut noter que la masse osseuse se développe pendant la période de croissance et ceci jusqu'à l'âge de 30 ans. C'est extrêmement important qu'on puisse passer à la population des messages incitant à consommer suffisamment de vitamine D, de calcium, à avoir une exposition suffisante au soleil, mais aussi évidemment à avoir une alimentation saine et du mouvement tout au long de son existence. C'est ce qu'on va faire et ce qu'on fait déjà pour les enfants avec le programme «Je mange bien, je bouge bien» et nous allons dès 2018 étendre ce programme d'alimentation saine et d'activités à toutes les personnes âgées. Toute la prévention pour l'ostéoporose s'inscrira dans ce contexte-là.

Concernant la prévention tertiaire, c'est-à-dire la lutte contre les chutes, Senior+ a prévu de nombreuses mesures. Je rappelle que nous avons des mesures dans le domaine de l'habitat qui avaient pour objectif de favoriser l'autonomie des seniors – mais en sécurisant leur logement – et on a prévu de rédiger un guide sur les bonnes pratiques en matière de logement et d'infrastructures et de créer un habitat témoin qui pourra être visité par les personnes âgées.

Notre mesure vise aussi à éviter les accidents domestiques; là aussi, il y aura l'attribution d'un mandat, en particulier dans le domaine de la maîtrise de la vie quotidienne et pour éviter les chutes.

En ce qui concerne le dépistage, il y a effectivement plus de questions qui se posent. Il faut savoir que pour mettre en place un dépistage, il faut répondre à six conditions:

- > la maladie qu'on dépiste présente un problème de santé publique majeur;
- > il existe une thérapie reconnue sûre et efficace;
- > il existe déjà une infrastructure pour le diagnostic et le traitement;
- > la phase initiale de la maladie est caractérisée par une phase lente sans symptôme et qui peut être détectée;
- > une méthode diagnostique reconnue répond à des critères de qualité suffisants pouvant être acceptés par le public cible et permet aussi de détecter la maladie dans une phase précoce;
- > le programme doit présenter un rapport de coût/bénéfice favorable, c'est-à-dire qu'on va analyser dans la réponse au postulat si le dépistage doit s'adresser à toute la population, à une partie de la population ou à une population avec risque de complication.

C'est dans cette direction que se sont exprimés plusieurs députés tout à l'heure, soit sur un ciblage très précis. C'est pour cela que je vous invite, Mesdames et Messieurs, à ne pas accepter le fractionnement et à nous laisser faire l'analyse globale de la réponse au postulat sur ce programme d'information et de dépistage et venir avec un projet de réponse. Vous aurez l'occasion, à ce moment-là, de vous prononcer sur la proposition que nous aurons retenue après avoir étudié tous ces éléments.

C'est avec ces remarques que je vous invite à accepter ce postulat.

- > Au vote, la demande de fractionnement est refusée par 79 voix contre 20. Il y a 1 abstention.

Ont voté pour le fractionnement:

Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP). *Total: 20.*

Ont voté contre le fractionnement:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chassot Denis (BR,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini

Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schuway Roger (GR,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer André (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 79.*

S'est abstenue:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP). *Total: 1.*

- > Au vote, la prise en considération de ce postulat dans son entier est acceptée par 91 voix contre 9. Il y a 1 abstention.
- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chassot Denis (BR,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Per-

ler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). Total: 91.

Ont voté non:

Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP). Total: 9.

S'est abstenu:

Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP). Total: 1.

—

Rapport 2016-DSAS-55

Réduire la charge des primes de l'assurance-maladie obligatoire pour les familles

Postulat 2007-GC-35 [P2018.07] Christine Bulliard/Jean-François Steiert¹

Discussion

Bonny David (PS/SP, SC). Nous avons pris connaissance du rapport complet faisant suite au postulat qui demandait une étude sur la réduction de la charge des primes de l'assurance-maladie obligatoire pour les familles. Je ne vais pas discuter de tous les détails statistiques présentés, mais je souhaite simplement, après avoir lu attentivement le rapport et analysé les nombreux tableaux et graphiques, demander au Conseil d'Etat d'intervenir encore davantage en augmentant les montants alloués aux assurés de condition modeste et en étendant les bénéficiaires à l'ensemble des familles.

Dans son rapport, le Conseil d'Etat dit – et cela à plusieurs reprises – se trouver proche pour le taux des bénéficiaires du résultat médian suisse. Je regrette, mais ce résultat n'est pas suffisant.

Pourquoi se contenter d'être aux limites du médian suisse?

Le canton de Fribourg ne peut-il pas faire mieux? N'est-ce pas notre mission de faire mieux pour notre population? Est-ce qu'on n'ose pas?

Avec le canton le plus jeune de Suisse et des finances cantonales saines, Fribourg devait être au-dessus de cette moyenne

et les bénéficiaires plus nombreux. On constate également que les bénéficiaires sont stables depuis plusieurs années maintenant, alors que la population, elle, ne fait que d'augmenter. Je préférerais également des montants alloués à ceux qui en ont besoin plutôt que voir la part cantonale liée au contentieux augmenter chaque année. A ce sujet, le message est clair: les primes peuvent continuer d'augmenter; plus 4% en moyenne suisse en 2016, plus 4,5% en 2017.

Conséquences? Les Fribourgeois ne peuvent plus payer. Il faut vraiment une prise de conscience. Merci, M^{me} la Directrice SAS, de transmettre au Conseil d'Etat cette requête afin d'améliorer la situation.

Meyer Loetscher Anne (PDC/CVP, BR). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du rapport qui nous est soumis aujourd'hui, tant son contenu est complet et de qualité.

Néanmoins, en préambule, le groupe démocrate-chrétien tient à souligner son mécontentement de recevoir des réponses aux objets parlementaires avec des délais pareillement dépassés. Déposé en 2007, il aura fallu 10 ans pour répondre à un postulat qui fut largement accepté par le Grand Conseil en 2009. Les députés Christine Bulliard-Marbach et Jean-François Steiert sont depuis hors de cet hémicycle. Or, un postulat émet un soucis, du député à un moment donné. Nous avons besoin d'une réponse dans un délai raisonnable afin de poursuivre nos réflexions. Un report n'est pas justifié, car le sujet en question est constamment d'actualité. Aujourd'hui, de nouvelles propositions sont discutées au plan fédéral, notamment sur le taux pour les enfants et les jeunes qui pourrait être à 80% et sur l'instauration d'une baisse pour les adultes en formation qui vivent chez leurs parents; de vraies mesures pour les familles que nous saluons.

Pour revenir sur le fond du rapport qui nous est présenté, le groupe démocrate-chrétien est satisfait des adaptations qui ont été mises en place dès le 1^{er} janvier 2017. Le canton de Fribourg a un système qui est déjà favorable aux familles, puisqu'il prend en compte le nombre d'enfants et de jeunes dans le ménage et les circonstances économiques et familiales les plus récentes. Le lissage du taux par la fixation de 60 paliers au lieu de quatre diminue l'effet de seuil, ce qui est une bonne chose. L'opération étant neutre pour l'Etat, il est évident que la première année sera douloureuse pour les personnes qui passaient de justesse dans une catégorie plus favorable.

Nous saluons particulièrement l'augmentation du revenu déterminant par enfant pour l'octroi des subsides. Un effort particulier sur les jeunes adultes pourrait être encore fait, quand bien même l'allocation familiale de ces derniers est plus haute que celle des jeunes. Nous lisons que le taux de 8% de la prime restante par rapport au revenu du ménage est loin d'être atteint pour tous les types de ménage, tout en relevant que le canton de Fribourg se trouve dans la moyenne suisse.

¹ Rapport pp. 194ss.

Dans le cadre de nouveaux aménagements, l'accent devrait être clairement mis sur les familles, car renoncer à avoir des enfants pour des raisons économiques n'est pas acceptable. Le budget lié à la santé pèse toujours plus fortement sur le ménage, car comme vous le savez, une des mesures pour baisser les primes reste l'augmentation de la franchise et au final, les familles paient elles-mêmes la majeure partie de leur frais médicaux de petite envergure.

Le groupe démocrate-chrétien souhaite avant tout, si le budget cantonal le permet, qu'un effort particulier soit mis en priorité sur les familles avec enfants, qui ont un revenu déterminant bas et qui ne touchent pas l'aide matérielle. Ce volet des personnes à l'aide sociale devrait être solutionné par une autre voie.

Avec ces considérations, le groupe démocrate-chrétien prend acte du rapport.

Mäder-Brühlhart Bernadette (ACG/MLB, SE). Das Mitte-Links-Grün-Bündnis hat vom vorliegenden Bericht Kenntnis genommen und dankt dem Staatsrat für die detaillierten Ausführungen. Vor allem begrüßen wir die Reduktion der Schwelleneffekte durch die neu eingeführten 60 Stufen, da dadurch die Prämienverbilligungen gerechter verteilt werden.

Eingangs des Berichts begründet der Staatsrat die ungewohnte Verzögerung, die mir persönlich so ungewohnt nun auch wieder nicht erscheint. Auf die Gefahr hin, mich zu wiederholen und Sie zu langweilen, möchte ich an dieser Stelle erneut an die Motion meiner ehemaligen Kollegen Fasel/Beyeler aus dem Jahr 2010 betreffend Ergänzungsleistungen für einkommensschwache Familien erinnern. Auch hier wartet der Grosse Rat immer noch auf die Ausarbeitung eines neuen Gesetzes, um Familien in bescheidenen Verhältnissen zu unterstützen.

Ich frage mich, ob es Zufall ist, dass beide Verzögerungen just einkommensschwache Familien betreffen.

Concernant le rapport, j'ai encore des remarques et des questions.

Dans le rapport sur la pauvreté dans notre canton, il a été constaté que les familles monoparentales étaient les plus touchées par la pauvreté. La limite du revenu pour les familles monoparentales avec plusieurs enfants a été très justement relevée.

Mais qu'en est-il pour les familles monoparentales avec un seul enfant? On n'a pas augmenté la limite du revenu. Celle-ci stagne depuis 2006 à 57 400 frs. Idem pour la limite du revenu pour les personnes seules qui est encore à 36 000 frs. Celle-là touche de nombreux seniors.

En 2016, le montant minimal de subventions de primes pour les adultes était de 55,60 frs par mois. Dès le 1^{er} janvier de

cette année, le montant minimal versé correspond à 4,20 frs pour 1% de baisse de primes. Le travail administratif pour les offices concernés est à mon avis disproportionné. Ne serait-il pas plus utile de définir un montant minimum de 20 frs?

Eine weitere Frage betrifft die Prämienausstände, für welche Verlustscheine vorliegen. Diese wurden laut Bericht im Jahr 2017 auf 13,5 Millionen veranschlagt. Was wird unternommen, um dieses Geld einzutreiben? Oder werden diese Verlustscheine standardmässig jährlich ausgebucht?

Eine letzte Bemerkung noch zu den allgemeinen Zielen. Die Bezügerquote ist in den letzten Jahren stetig gesunken und lag bei der Jahresrechnung 2015 bei 24,5%. Wie sieht das langfristige Ziel des Staatsrats in Bezug auf die Anzahl Begünstigter aus?

Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA). Im Namen der Sozialdemokratischen Fraktion möchte ich dem Staatsrat für den ausführlichen Bericht zum Postulat Steiert/Bulliard bestens danken. Die lange Dauer bis zur Fertigstellung des Berichts zeigt wahrscheinlich auch, dass das Thema komplex ist. Das ist es zweifellos. Wir begrüßen die verbesserte Ermittlung der Anspruchsberechtigten oder die Behebung der bisherigen Schwelleneffekte, deren Auswirkungen für die Betroffenen gerechter werden. Wir sehen auch die Bemühungen um Entlastung der Kinderrenten. Wir erkennen den Willen des Staatsrates, die gewünschten Erleichterungen zu gewähren.

Doch trotz ausgeklügelter Statistiken, Strategien, Schilderungen der Entwicklungen in anderen Kantonen oder beim Bund ist aber – man kann es drehen und wenden, wie man will – das Ziel des Postulats nicht erreicht. Es fehlt offenbar an den Mitteln. Das Postulat zielt auf ein höheres Engagement des Kantons ab. Statt des geforderten Ausbaus müssen wir heute einen Abbau zur Kenntnis nehmen. Ein gut sichtbares Beispiel dafür geht aus dem Jahresbericht der kantonalen Ausgleichskasse hervor. Im Jahre 2011 belief sich der Gesamtbetrag der zugesprochenen Prämienverbilligungen auf knapp 150 Millionen Franken. 4 Jahre später, im Jahre 2015, betrug er noch 145 Millionen Franken, dies bei einem deutlich erhöhten Prämienvolumen und bei einer Zunahme der Bevölkerung im gleichen Zeitraum um 10%, rund 30 000 Einwohnerinnen und Einwohner.

Vor dem Hintergrund der aktuellen Entwicklungen der Gesundheitskosten, der Struktur- und Sparmassnahmen und der ungenügenden Möglichkeit des Kantons, trotz seines manifestierten Willens Personen in bescheidenen Verhältnissen zu entlasten, ist es für mich umso erstaunlicher, dass noch immer Steuersenkungen verlangt werden. Steuersenkungen, von denen nur ein privilegierter Teil der Bevölkerung profitieren kann. Steuersenkungen, die den Kanton noch mehr dazu zwingen, Abstriche bei Entlastungen der hohen Prämien vorzunehmen. Steuersenkungen, die letztlich immer mehr Leute, die heute in bescheidenen Verhältnissen

nissen leben in prekäre Verhältnisse treiben. Man bleibt indifferent, schaut weg.

Noch genießt ein Grossteil unserer Bevölkerung einen verhältnismässig hohen Wohlstand. Man weiss aber, dass eine zu grosse Einkommensungleichheit in einer Gesellschaft erhebliche soziale und ökonomische Nachteile mit sich bringt. Das gefährdet den sozialen Zusammenhalt, die Grundfeste einer funktionierenden Gesellschaft, und damit unsere Demokratie. Wir laden den Staatsrat ein, nicht wegzuschauen und wie er selber sagt, die Entwicklung des Bereichs der Prämienverbilligungen weiter zu verfolgen.

Wir verlangen insbesondere vom Staatsrat, dass er, wenn er Mittel für Steuersenkungen zugunsten von hohen Einkommen entbehren kann, finanziell auch mindestens bei der Prämienentwicklung mithält. Sonst betreibt er einen kalten Abbau auf dem Rücken der Mehrheit der Versicherten. Es ist in seinem und unserem Interesse, dass der Wohlstand der Bevölkerung in einem Gleichgewicht bleibt. Insbesondere soll sich der Staatsrat klar und öffentlich von weiteren Steuersenkungen distanzieren, ansonsten der Wille, die Ziele des Postulats zu erreichen, leere Worte bleibt.

Bürgisser Nicolas (PLR/FDP, SE). Die Freisinnig-demokratische Fraktion unterstützt die Anstrengungen des Staatsrates voll und ganz.

In der Tat ist die Senkung der Schwelleneffekte mit einer Glättung der Ansätze der Prämienverbilligungen der richtige Weg. Auch der Beschluss, neu 60 Prämienverbilligungsfaktoren einzuführen, unterstützen wir.

Damit die Krankenkassenprämien nicht noch mehr steigen, müssen aber wir alle mithelfen. Da hilft kein Postulat. Es sind alle gefordert: die Patienten, nicht unnötig zum Arzt zu gehen, die Spitäler, die Patienten nicht unnötig lange im Spital zu behalten und auch die Krankenversicherungen, die Kosten der Verwaltung niedrig zu halten.

In diesem Sinne nimmt die Freisinnig-demokratische Fraktion Kenntnis vom Bericht des Staatsrates.

Zadory Michel (UDC/SVP, BR). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance de ce rapport. Nous remercions le Service de la santé pour ce rapport très fouillé.

Suite aux précédents intervenants, nous n'avons pas d'autres commentaires à faire.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Permettez-moi tout d'abord d'être aussi un peu surpris par les 10 ans qui se sont écoulés entre le dépôt du postulat et le rapport qui arrive sur nos tables aujourd'hui. Si je prends la parole, ce n'est bien sûr pas pour parler de ces délais, mais c'est en rapport à deux motions qui avaient été acceptées il y a plusieurs années.

La première demandait de ne pas tenir compte de la fortune commerciale pour les indépendants à société simple pour le calcul des subventions d'assurance-maladie.

La seconde intervention de notre ancien collègue Michel Losey demandait d'augmenter la limite de fortune. On sait très bien que les indépendants ne peuvent pas vendre leurs outils de travail pour financer soit les bourses d'études, soit les subventions d'assurance-maladie de leur famille. Je pense qu'à ce moment-là, cette partie-là devrait être exonérée.

Une solution de simplification avait été trouvée d'entente avec le Gouvernement et permettait, à la place des 5% de la fortune commerciale, de la baisser à 4% et d'augmenter la limite de la fortune. Un consensus avait donc été trouvé.

Lors des coupes budgétaires qui avaient été faites, cette décision a été finalement reportée à la prochaine législature, c'est-à-dire à la législature que nous abordons aujourd'hui.

M^{me} la Directrice SAS, je ne trouve rien dans le texte qui confirme cette modification, alors que le Grand Conseil avait confirmé trouver injuste la situation actuelle et qu'une modification devait être faite. Je ne vois nulle part l'entrée en vigueur de ces propositions. Pouvez-vous nous renseigner à ce sujet-là ou devons-nous refaire une nouvelle intervention dans ce sens?

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je remercie tous les députés qui sont intervenus pour prendre acte de ce rapport.

En ce qui concerne les différentes questions, effectivement, le Conseil d'Etat a, avec l'introduction au 1^{er} janvier 2017 du lissage – c'est-à-dire en introduisant 60 catégories de réduction de primes allant de 1% à 65% –, permis d'améliorer la situation. Maintenant, on a à disposition un vrai outil pour piloter le système et surtout pour voir où sont les charges et sur quels types de ménages particuliers on peut agir en prenant les différentes décisions dans les prochains budgets.

En 2016, nous avons une moyenne de 14% de charges des primes maladie sur les budgets des différents ménages. Avec cette moyenne, qui représente finalement entre 10 et 18% de la charge pour les personnes, selon qu'on soit une personne seule, une personne seule avec enfant-s ou une famille avec un ou plusieurs enfants ou, notamment, avec des enfants plus jeunes et des enfants en formation.

Ce que nous avons souhaité au 1^{er} janvier 2017, en augmentant les revenus déterminants pour les couples mariés de 4500 frs et de 2500 frs pour les enfants, c'est mettre l'accent particulier justement sur les familles et sur les Fribourgeois et Fribourgeois qui étaient les plus pénalisés par le système actuel. Donc, maintenant, on va suivre attentivement les effets du lissage sur les dépenses durant cette année. Le Conseil d'Etat s'est engagé, en fonction de l'analyse, à augmenter peut-être encore les revenus déterminants pour ces deux

types de ménage, c'est-à-dire les couples mariés avec enfants et la question des enfants, ce qui touche aussi les familles monoparentales. Effectivement, c'est important qu'on puisse mettre un accent particulier sur cet élément. Il faut savoir qu'aujourd'hui, si nous souhaitions arriver à une moyenne par exemple de 10% du coût des assurances-maladie en pourcentage du revenu sur les Fribourgeois et les Fribourgeoises, ce sont 35 millions qu'il faudrait rajouter pour faire cet équilibre. On voit donc que les montants sont importants. Le Conseil d'Etat s'engage ces prochaines années à suivre avec beaucoup d'attention l'évolution et à mettre le montant qu'il pourra, bien sûr dans les limites du budget à disposition.

En ce qui concerne les différentes questions, dont celle du délai de 10 ans, effectivement, c'est un délai important. Il faut dire que le postulat a été accepté en 2009. Aussitôt, nous avons eu des interventions au niveau de la Confédération. Donc, nous avons attendu pour voir quelle était l'évolution. En effet, venir devant le Grand Conseil pour dire qu'on ne va pas augmenter le pourcentage pour les enfants ne nous semblait pas adéquat au moment où cela semblait bouger au niveau de la Confédération. On a donc suivi tous ces travaux avec attention pour voir que finalement, les choses ne bougeaient que très lentement. C'est pour ça qu'en parallèle, on a beaucoup travaillé sur l'effet de lissage. On a vraiment étudié beaucoup de scénarios. Ce sont des choses qui ont été faites à l'intérieur de la Direction avec la Caisse de compensation; cela a pris effectivement un certain temps. Au moment où on arrivait à être prêt avec le postulat, ça a encore une fois bougé au niveau de la Confédération. Actuellement, les travaux sont dans les commissions parlementaires où il a été accepté une obligation pour les cantons de subventionner les 80% de la prime pour les enfants, mais il reste encore toute une série d'étapes. Donc, on a décidé de ne pas attendre plus longtemps pour venir devant le Grand Conseil. Evidemment, si ce sont 80% qui seront décidés, on va les appliquer aussi à Fribourg.

Pourquoi n'y a-t-il pas un montant minimum de 20 frs? Simplement, il faut bien comprendre que si vous avez droit à 1% de réduction de primes, le montant n'est effectivement pas important du tout. Par contre, il déclenche les 50% pour les enfants. Cela signifie que si on avait mis un montant de 20 frs, toutes les personnes qui auraient eu droit à des subsides en dessous n'auraient rien eu pour les enfants. C'est pour ça qu'on a vraiment voulu – comme l'a relevé M^{me} la Députée Meyer Loetscher – mettre l'accent sur les familles. On a mis cet échelonnage jusqu'à 1% et ça permet aussi vraiment de lisser les effets de seuil.

En ce qui concerne le projet de loi sur les prestations complémentaires, c'est le Conseil d'Etat qui décidera à quel moment il va autoriser la consultation. Il était au plan financier 2018. Vous savez que le Conseil d'Etat se remet à la tâche pour le programme gouvernemental et le plan financier. Evidem-

ment, le projet est maintenant prêt. Il attend le OK du Conseil d'Etat.

Concernant la question des 13,5 millions pour le contentieux des caisses maladie, c'est le canton qui paie les 85% des actes de défaut de biens; 15% sont payés par les assureurs. Les actes de défaut de biens appartiennent aux assureurs. Donc, ce sont les assureurs qui sont en charge d'aller récupérer ces montants et ils doivent en redonner 50% au canton. Mais on constate effectivement qu'il n'y a pas, à ce stade-là en tout cas, un immense effort qui est fait pour la récupération. Ce sont des discussions qu'on a avec les assureurs et c'est un dossier que la Conférence suisse des Directeurs de la santé suit avec beaucoup d'attention avec l'Office fédéral de la santé publique. Quelques cantons ont décidé de racheter ces actes de défaut de biens aux assureurs et on attend un peu de voir les expériences qui sont faites par ceux-ci. A priori, ça ne nous semble pas normal de devoir acheter des actes de défaut de biens à des assureurs qui ne travaillent pas à les récupérer. Donc, pour l'instant, on est très prudent sur cette question.

En ce qui concerne les budgets et les comptes, vous avez effectivement vu qu'en 2015, on était à un montant de 145 millions; donc, il y a eu une diminution suite aux mesures d'économies. Je rappelle qu'en 2014, avec les mesures d'économies, on a décidé de fixer la moyenne du montant qu'on reconnaissait d'assurance-maladie à 95% de la prime fixée par la Confédération, plus le report de la suppression des 100% pris pour l'aide sociale. Donc, c'est ce qui fait qu'il y a eu depuis cette diminution dans les comptes 2016 et 2017. Vous avez vu que les budgets augmentaient à nouveau; néanmoins, effectivement, on ne suit pas l'augmentation de l'évolution des primes. Pour ma part, j'espère en tout cas qu'on pourra durant ces prochaines années stopper la diminution du nombre du taux de bénéficiaires. Je rappelle que la Confédération avait fixé à l'époque un taux de l'ordre de 30%; aujourd'hui, nous sommes à 24% en 2015.

Pour répondre à la question de M. le Député Ducotterd, effectivement, c'était une mesure d'économie sur le report de la mise en œuvre du mandat et de la motion. On est en train de réexaminer, puisque les choses ont changé, notamment avec la loi sur l'assurance-maladie que vous avez acceptée à la session de décembre, en prenant le revenu net au lieu du revenu brut. Les choses ne sont plus aussi injustes par rapport aux paysans. Donc, on est en train de faire une analyse et on vous donnera des informations sur la suite qu'on entend donner à ces deux instruments parlementaires.

Voilà, c'est effectivement, avec les réductions de primes, un outil extrêmement important de politique sociale dans le canton de Fribourg, ce qui permet d'aider bon nombre de personnes, non seulement les familles, mais aussi des personnes seules et les personnes âgées. C'est extrêmement important qu'on puisse affecter les montants nécessaires à ces réductions de primes. Ceci dit, on reste vraiment dans

la médiane suisse, plutôt un peu en-dessous. Donc, je pense que le canton de Fribourg se positionne bien par rapport à ces réductions de primes. Il faudra qu'on puisse évidemment continuer de le faire ces prochaines années.

C'est avec ces remarques que je vous invite à prendre acte de ce rapport.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Projet d'ordonnance parlementaire 2017-GC-14 Prorogation du système de suppléance au sein de la Commission des naturalisations¹

Rapporteure: **Andrea Wassmer** (PS/SP, SC).

Entrée en matière

Wassmer Andréa (PS/SP, SC). Mon lien d'intérêts: je suis présidente de la Commission des naturalisations.

En ce début de législature, le nombre de dossiers de demande de naturalisation en attente d'être traités par la Commission des naturalisations du Grand Conseil reste encore considérable. Par conséquent, cette commission continue de siéger à un rythme soutenu afin de pouvoir auditionner le plus grand nombre de personnes. Depuis le début de cette année, elle a déjà siégé à huit reprises, soit deux matinées par semaine. Le rythme des séances n'ira pas en diminuant ces prochains mois ni ces prochaines années, vu la quantité de dossiers prêts et vu les demandes de naturalisation en cours dans notre canton.

Afin d'assurer d'avoir toujours le quorum au sein de la commission et pour poursuivre un travail efficace, la suppléance de membres de la commission demeure réellement nécessaire durant cette législature. En date du 20 novembre 2014, notre Parlement avait accepté l'ordonnance sur la suppléance au sein de la Commission des naturalisations qui se réfère à l'art. 209 de la loi sur le Grand Conseil. L'effet de cette ordonnance a pris fin avec la législature 2012–2016.

Afin de prolonger cet effet jusqu'à la fin de la législature actuelle et pour disposer d'une base légale pour la nomination de suppléants, il revient au Grand Conseil de modifier l'art. 4 de cette ordonnance du 20 novembre 2014.

Par conséquent, le Bureau du Grand Conseil vous demande aujourd'hui d'adopter cette ordonnance parlementaire prorogant le système de suppléance au sein de la Commission des naturalisations.

Repond Nicolas (PS/SP, GR). Il est important que vous soutenez, par cette ordonnance, la Commission des naturalisations. En effet, nous sommes passés, pour le traitement des audits des dossiers de première génération, d'une séance par semaine et huit dossiers traités avant mai 2014 à deux séances par semaine et 15 dossiers traités depuis cette date jusqu'en novembre 2016 pour en arriver à deux séances par semaine et 20 dossiers traités, ceci depuis le 12 janvier de cette année. Nous traitons ainsi 12 dossiers de plus par semaine pour les premières générations, soit 150% de dossiers de plus qu'en 2014.

Pour la même période, nous sommes aussi passés de 20 dossiers à 30 dossiers traités par semaine lorsque nous étudions ceux de deuxième génération.

Vous comprenez donc qu'il est indispensable que nous puissions disposer de suppléants pour pouvoir remplacer les membres de la commission qui devraient être absents pour cause de maladie ou pour raisons professionnelles ou privées. En effet, cette commission est devenue, en à peine trois ans, extrêmement exigeante et chronophage au niveau de notre emploi du temps. Il est capital d'avoir la commission au complet, soit sept membres, pour traiter 10 dossiers de première génération ou 30 dossiers de deuxième génération par séance et recevoir au mieux les candidates et candidats à la naturalisation.

Ceci dit, même si elle est devenue un peu plus stressante, la Commission des naturalisations reste pour moi – et certainement pour mes autres collègues – la commission la plus enrichissante, humainement parlant, du Grand Conseil. C'est la raison pour laquelle j'y siégerai depuis plus de neuf ans. Je profite aussi de remercier le Service des naturalisations qui a fait de gros efforts depuis un peu plus d'une année pour nous fournir des dossiers avec des candidats mieux préparés. Je remercie également mes collègues de la commission pour la bonne entente qui y règne. Je ne voudrais surtout pas terminer sans remercier et féliciter toutes et tous les candidat-e-s à la naturalisation, qui nous apportent tellement séance après séance par leur parcours de vie, qui finissent la plupart du temps par devenir des Confédérés fribourgeois, sans qui cette commission n'existerait d'ailleurs pas et finalement grâce à qui ce canton vit cette magnifique pluriculturalité et non pas seulement multiculturalité.

Kolly René (PLR/FDP, SC). Le groupe libéral-radical soutient à l'unanimité la prorogation du système de suppléance au sein de la Commission des naturalisations pour les raisons évoquées par notre présidente et notre collègue député.

Schläfli Ruedi (UDC/SVP, SC). Je ne veux pas répéter tout ce qui a été dit par mes préopinants. Le groupe de l'Union démocratique du centre a examiné cette ordonnance et va naturellement la soutenir, compte tenu du travail qui attend la Commission des naturalisations pour cette prochaine législature.

¹ Projet d'ordonnance pp. 242ss.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1 – ORDONNANCE SUR LA SUPPLÉANCE AU SEIN DE LA COMMISSION DES NATURALISATIONS

ART. 4

La Rapporteuse. A cet art. 4, il faut remplacer les mots «porte effet jusqu'à la fin de la législature 2012–2016» par «porte effet jusqu'à la fin de la législature 2017–2021».

- > Adopté.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet d'ordonnance parlementaire est adopté dans son ensemble, sans modification, par 93 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Denis (BR,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nico-

las (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 93.*

—

Séance d'information

—

Recours en grâce 2016-DSJ-184

- > Le huis clos est prononcé.
- > La demande de grâce est déclarée irrecevable.
- > Le huis clos est levé.

—

Séance d'information – suite

—

Sérénade de la Musique de Landwehr marquant le début de la législature 2017–2021

—

- > La séance est levée à 17h15.

Le Président:

Bruno BOSCHUNG

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Samuel JODRY, secrétaire parlementaire

—